



le 15 octobre, 2012

John Traversy
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion et
des télécommunications canadiennes
Ottawa, Ontario K1A 0N2

via GCKey

Sujet: Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557
Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour
les fournisseurs de services sans fil mobiles
Dossier: 8665-C12-201212448

M Traversy,

1. Vaxination Informatique a des réserves concernant le cadre trop étroit de la consultation 2012-557 portant sur les services sans-fil. Pour déterminer les zones où la Commission devrait intervenir dû à l'impuissance des forces du marché, la consultation devrait être ouverte à toute évidence démontrant une défaillance dans les pratiques d'affaires des compagnies mobiles qui réduisent ou empêchent la compétition dans ce marché.
2. À cette fin, Vaxination propose l'addition du texte suivant au paragraphe 15 de l'annonce de la consultation publique:

(12) ou toute autre pratique d'affaire qui démontre un échec du libre jeu du marché ou qui entrave la compétition dans l'industrie du sans-fil.

(12) or any other business practice which points to a failure of market forces or which impedes competition in the wireless industry.
3. Vaxination comprend qu'il n'y a aucun avantage à introduire une réglementation des tarifs, qui impliquent des processus très lourds d'analyses de coûts. Par contre, il y a de nombreux sujets à l'extérieur du cadre restreint actuel qui devraient être inclus dans la consultation.
4. Parmi ces sujet, on trouve le verrouillage des appareils qui rend plus difficile le changement de fournisseur, une préférence indue que les fournisseurs s'accordent un offrant un service télévision qui est exclu des limites de téléchargement mensuelles, ou même une discussion sur un plafond raisonnable sur les frais d'itinérance et probablement d'autres sujets que d'autres participants voudraient soulever.
5. Si les politiques réglementaires de la Commission ne font qu'émuler les politiques provinciales existantes, les citoyens n'y verront aucune valeur additionnelle. Par contre, si la Commission élabore une politique plus étendue, ceci aura un impact positif sur le marché en résolvant une plus grande gamme de problèmes qui limitent la compétition dans le marché.

6. En limitant la consultation qu'à une sous-ensemble des problèmes qui réduisent ou empêchent le libre jeu du marché sans-fil, la Commission produira une politique réglementaire incomplète, laissant maints problèmes sans résolution.
7. C'est pourquoi il est important de donner aux participants une plus grande liberté afin de permettre à la Commission de travailler avec une évidence plus complète et de tailler une politique réglementaire qui s'attaque précisément à tout problème qui réduit le niveau de compétition.
8. En ouvrant la discussion, la Commission a une opportunité d'élaborer une politique plus complète que celles des provinces augmentant ainsi le bénéfice aux citoyens, sans compromettre le but d'une politique nationale uniforme pour les fournisseurs.

Cordialement,
Jean-François Mezei
Vaxination Informatique

c.c. via courriel
Yvan Davidson, CRTC
Lynne Fancy, CRTC
Chris Seidl, CRTC
Doug Thurston, CRTC

jpatrick@cwta.ca
bell.regulatory@bell.ca
iworkstation@mtsallstream.com
document.control@sasktel.sk.ca
ken.engelhart@rci.rogers.com
regaffairs@quebecor.com
regulatory.affairs@telus.com
regulatory@sjrb.ca
gary.wong@mobilicity.ca
jamie.greenberg@publicmobile.ca
lisajackson@globalive.com
jfmezei@vaxination.ca
piac@piac.ca
slambert-racine@uniondesconsommateurs.ca
tisrael@cippic.ca

***** fin du document *****